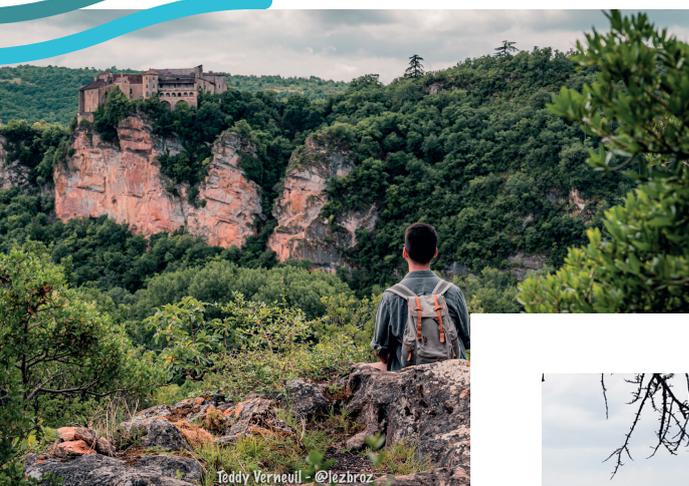




N°2

# La lettre du SCOT

## A travers le SCOT, quel projet pour l'avenir du territoire Midi-Quercy ?



Teddy Verneuil - @lezbroz

Châteaux de Bruniquel



Montpezat-de-Quercy



### De nouvelles opportunités pour les territoires périurbains et ruraux ?

Comme toutes les crises, la pandémie de COVID-19 a mis en exergue certaines tendances de fond, invitant à adopter un regard prospectif sur les nouveaux enjeux qui vont structurer l'urbanisme et le développement dans les années à venir.

En effet, en générant un exode de citoyens vers les territoires périurbains et ruraux, cette crise a souligné les solides atouts de ces territoires et leurs nombreuses aménités : contacts avec la nature, paysages, patrimoine, faible densité... En outre, le développement accru du télétravail ouvre de nouvelles perspectives de carrières pour les actifs, les jeunes du territoire, mais aussi pour les urbains qui veulent « vivre autrement ». Le territoire pourrait aussi, dans des conditions optimales, accueillir des relocalisations d'entreprises qui souhaiteraient améliorer leur résilience économique et les conditions de vie de leurs salariés. Par ailleurs, cette crise invite à renforcer les circuits courts agricoles, dans la lignée des actions engagées par le PETR dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, pour renforcer sa sécurité alimentaire. De même, cette crise a souligné l'absolue nécessité de rendre plus efficace l'organisation de l'offre de soins de proximité.

Le Pays Midi-Quercy, à travers l'exceptionnelle qualité de son cadre de vie et grâce à la proximité de l'agglomération montalbanaise et de la métropole toulousaine (via l'autoroute et la voie ferrée notamment) pourrait bénéficier d'une attractivité consolidée et renouvelée, dans un équilibre territorial. Le projet de SCOT en cours d'élaboration doit pouvoir intégrer les enjeux mis en évidence par la crise sanitaire et saisir les opportunités évoquées précédemment.



### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le PADD du SCoT définit le cap pour l'évolution du territoire à long terme (2040), il porte la stratégie politique du SCOT. Il fixe les objectifs de nombreuses politiques publiques : urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, développement des communications électroniques, qualité paysagère, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation et mise en valeur des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en bon état des continuités écologiques (cf article L. 141-4 du Code de l'urbanisme).

En cohérence avec le PADD, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) précisera les orientations générales de l'organisation de l'espace, les grands équilibres à respecter, les conditions d'un développement maîtrisé et équilibré du territoire. Il est prévu de poursuivre l'élaboration du DOO en 2021 (cf calendrier).

#### PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS DU SCOT :

2019 - 2020	DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
2019 - 2020	PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
Prévisionnel : 2020 - 2021	DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)
2022	ARRÊT DU PROJET DE SCOT (PAR DÉLIBÉRATION)
2022	CONSULTATIONS, ENQUÊTE PUBLIQUE, PROCÉDURE ADMINISTRATIVE
2023	APPROBATION DU SCOT (PAR DÉLIBÉRATION)

Le calendrier indiqué sur le territoire du Pays Midi-Quercy inclut des délais prévisionnels (susceptibles de modifications).



1- Comité de pilotage sur l'élaboration du PADD à Saint Vincent d'Autéjac, en présence d'une trentaine de personnes - Novembre 2019  
 2-Séminaire sur l'élaboration du PADD à Caylus, en présence d'une soixantaine de personnes - Novembre 2019



## Un projet partagé, une élaboration concertée

De novembre 2019 à mars 2020, plusieurs temps de réflexions collectives associant différents acteurs du territoire ont contribué à l'écriture du PADD du SCoT. Ainsi, un séminaire a permis de préciser des souhaits pour les 20 ans à venir, par des échanges et des propositions sur le contenu de ce projet. D'autres réunions (des comités de pilotage, des réunions techniques, une réunion notamment à l'attention des personnes publiques associées à l'élaboration du SCoT) ont consolidé la stratégie du PADD autour de 3 grandes orientations et de 3 enjeux transversaux.

Les points essentiels du diagnostic territorial ont été pris en compte, en particulier : les enjeux liés à l'influence urbaine de l'agglomération montalbanaise, le déséquilibre démographique entre les secteurs Est et Ouest du territoire, les problématiques liées à l'habitat et à la vacance du bâti, la qualité des espaces naturels, du patrimoine culturel et des paysages...

Le contexte global, au-delà du territoire du SCoT, est aussi pris en compte afin que la stratégie du PADD soit cohérente avec les orientations institutionnelles portées à d'autres échelles territoriales : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Occitanie, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), etc. Les orientations du PADD du SCOT du Pays Midi-Quercy ont fait l'objet d'un débat en séance du Comité Syndical, le 13 mars 2020 à Monteils. Le projet de SCoT (état d'avancement...) a été présenté aux nouvelles équipes d'élus lors de réunions au dernier trimestre 2020.

Trois enjeux sont transversaux aux grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

1. L'EAU
2. L'AGRICULTURE
3. LA GESTION ECONOMIQUE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS



## PREMIÈRE GRANDE ORIENTATION : Préserver et mettre en valeur le cadre de vie, poursuivre la transition énergétique et écologique

LA QUALITÉ DES PAYSAGES, DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL EST UN ATOUT MAJEUR DU PAYS MIDI-QUERCY. L'AMBITION EST DE PRÉSERVER ET DE METTRE EN VALEUR CES ÉLÉMENTS, LE CADRE DE VIE, TOUT EN ASSURANT UNE PROTECTION ET UNE GESTION ADAPTÉES, À LONG TERME, DES RESSOURCES.



### Préserver et valoriser les identités paysagères et patrimoniales du territoire

Une mosaïque de paysages, de grands ensembles paysagers et remarquables structurent le territoire et contribuent à son attractivité. L'objectif est de préserver et de valoriser les identités paysagères et les patrimoines, dans leur diversité.

### Concilier l'urbanisation et l'aménagement avec la préservation du cadre de vie et des identités locales

Le PADD pose des principes d'aménagement pour renforcer la qualité des projets urbains, notamment l'articulation entre les nouveaux quartiers et l'urbanisation existante. Pour cela, il s'agit notamment de pérenniser et de valoriser les formes urbaines traditionnelles et les identités architecturales du territoire.

### Protéger la biodiversité du territoire

Le Pays Midi-Quercy présente une grande richesse écologique notamment liée à la diversité des milieux. L'objectif est de mieux connaître la biodiversité et les milieux naturels du territoire. De plus, le maillage d'espaces naturels compose une trame verte et bleue, à protéger. Elle est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui relient les milieux naturels « sauvages » et la nature dans les milieux urbains ou agricoles. Elle est un espace de vie et de mobilité pour un ensemble d'espèces (faune, flore).

### Préserver et gérer durablement la ressource en eau

Condition de la résilience du territoire, en lien avec le changement climatique : l'objectif est d'éviter toute pollution en protégeant les captages et en assurant l'assainissement. Il s'agit aussi de préserver les zones humides.

### Mettre en oeuvre la stratégie énergétique du territoire

Le PADD fixe un cap ambitieux en matière énergétique en misant sur 2 principaux leviers : la réduction des consommations d'énergie (notamment dans le bâtiment) et le développement des énergies renouvelables en valorisant les différents potentiels du territoire.

### Veiller à la gestion raisonnée des ressources minérales

L'objectif est de garantir à long terme un approvisionnement de proximité, dans le respect des autres enjeux environnementaux et agricoles du territoire.

### Prévenir les risques, pollutions et nuisances

Le PADD intègre les problématiques liées aux pollutions, nuisances, risques naturels et technologiques, pour assurer une prise en compte en amont du développement, afin de ne pas aggraver la vulnérabilité du territoire. Le projet vise aussi à conforter une gestion performante des déchets.



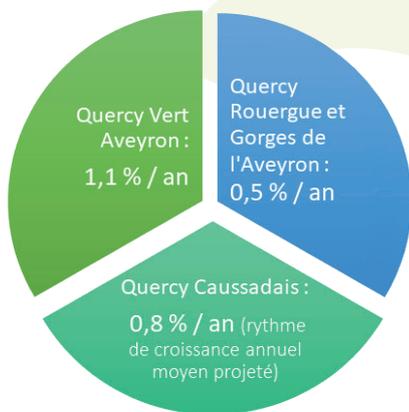
## DEUXIÈME GRANDE ORIENTATION :

# Soutenir et maîtriser l'attractivité d'un territoire solidaire et durable

IL S'AGIT DE TIRER PARTI DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE AU SEIN D'UN RÉSEAU HIÉRARCHISÉ DE VILLES ET DE VILLAGES, AVEC UN PARC DIVERSIFIÉ DE LOGEMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES USAGERS DU TERRITOIRE. LE DÉVELOPPEMENT URBAIN EST ENCADRÉ POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET POUR ASSURER UNE ADÉQUATION AVEC LA TYPOLOGIE DES BOURGS.

### Soutenir le dynamisme démographique en recherchant un équilibre du territoire

Les élus du Pays Midi-Quercy ont la volonté de maintenir un dynamisme démographique, mais en régulant et en organisant l'attractivité pour soutenir un développement équilibré du territoire. L'objectif est d'atteindre 62 000 habitants à l'horizon 2040 à l'échelle du Pays Midi-Quercy, en mettant en œuvre des politiques différenciées selon les secteurs :



Il s'agit également de valoriser la diversité des publics accueillis. Le territoire accueille une diversité de populations (familles, jeunes actifs, retraités, « néo-ruraux », touristes...), source d'une richesse sociale importante mais également de besoins spécifiques et différenciés à prendre en compte (logements, emplois, équipements, mobilités, etc.).

### Structurer une armature urbaine qui favorise l'ensemble des fonctions urbaines au service de tous les publics

L'armature urbaine du SCoT vise à permettre des développements différenciés et proportionnés où chaque commune dispose d'une capacité de développement adaptée à sa situation (population, équipements, emplois...). Trois types de pôles ont été définis, ils possèdent tous des fonctions utiles à l'organisation et à l'équilibre territorial.

**1 PÔLE PRINCIPAL :**  
Caussade-Montells

**4 PÔLES SECONDAIRES :**  
Caylus, Monclar-de-Quercy, Nègrepelisse, Saint Antonin-Noble-Val

**10 PÔLES RELAIS :**  
Albias, Molières, Montpezat-de-Quercy, Montricoux, Parisot, Puylaroque, Réalville, Saint Etienne-de-Tulmont, Septfonds, Varen-Laguépie

### Disposer d'un parc de logements diversifié, de qualité et permettant un parcours résidentiel sur le territoire

Pour assurer le renouvellement démographique, répondre à l'évolution des besoins de la population et favoriser l'évolution du parc immobilier, 350 à 380 nouvelles résidences principales par an sont prévues à l'horizon 2040.

La priorité est donnée au réinvestissement et à la valorisation des centres-bourgs.

Il s'agit aussi d'améliorer le confort du parc privé et la performance énergétique des logements, de développer le parc social et des outils visant à diversifier le parc immobilier et à maîtriser le foncier.

L'objectif est également de poursuivre les opérations de requalification de l'espace public et de développer des actions de sensibilisation auprès de la population sur l'habitat, le patrimoine.



### Maintenir et consolider l'offre de services et équipements

Le SCoT entend contribuer au maintien et au développement des équipements et des services sur l'ensemble du territoire, faciliter l'installation des professionnels de santé en vue d'améliorer la couverture d'accès aux soins, de favoriser le développement et les usages du numérique. Il s'agit également de conforter l'armature commerciale du territoire et de soutenir le commerce de centre-bourg.

### Soutenir une mobilité plus durable

Cet objectif s'articule autour de 2 leviers principaux : la réduction des besoins de déplacements (par le rapprochement entre habitat / services / équipements / emplois, le soutien au télétravail...) et le développement des solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, intermodalité, pistes cyclables, transports en commun, etc.).



### Assurer un développement urbain économe en foncier et en adéquation avec la typologie des bourgs

Le SCoT s'inscrit dans une trajectoire de réduction volontariste de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Pour cela, 30 à 40 % des logements

à produire dans le cadre du SCoT le seront en densification des enveloppes urbaines existantes.

### Garantir l'équilibre du territoire en cohérence avec la ressource en eau

Dans un contexte de prise en compte du changement climatique, le SCoT encourage en premier lieu une politique de limitation de la consommation d'eau (optimisation des réseaux, valorisation des eaux pluviales et usées pour certains usages...). Il entend également sécuriser l'approvisionnement en eau potable, entre autres en adaptant le développement urbain à la ressource en eau potable disponible (selon les capacités de la ressource et des réseaux).

*Nota-Bene : le SCOT fera l'objet d'une évaluation 6 ans au plus après son approbation. Cette évaluation permettra aux élus de décider du maintien du SCOT ou de sa révision.*



## TROISIÈME GRANDE ORIENTATION :

# Renforcer le dynamisme économique et ses facteurs d'attractivité

LE SCOT PORTE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI REPOSE EN PREMIER LIEU SUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE. L'OBJECTIF EST AINSI DE VALORISER ET DE CONSOLIDER L'ENSEMBLE DES RESSOURCES ÉCONOMIQUES LOCALES, EN GÉRANT DE MANIÈRE ÉCONOME L'ESPACE. IL S'AGIT ÉGALEMENT DE RENFORCER L'INNOVATION, LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ET LEUR MONTÉE EN GAMME.

### Structurer et accompagner le développement économique du territoire

L'objectif est de soutenir un développement endogène, en s'appuyant notamment sur les filières de l'artisanat, du tourisme, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, ainsi que de l'économie présentielle (commerces, services...). L'objectif est aussi de structurer une stratégie de développement économique à l'échelle du Pays Midi-Quercy, de conforter l'armature commerciale, de disposer d'une offre immobilière et d'outils adaptés aux entreprises.



Il s'agit aussi de prévoir et de gérer de manière économe les espaces nécessaires au développement économique (utilisation du foncier disponible, recyclage de friches économiques...).

### Soutenir une agriculture durable

Le SCOT intègre les objectifs du Projet Alimentaire Territorial du Pays Midi-Quercy afin de pérenniser et de consolider les filières agricoles, dans le respect de l'environnement. La protection des terres agricoles constitue une priorité, tout comme la transmission d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs.



### Encourager la valorisation des ressources renouvelables pour des filières innovantes

Le SCOT encourage la valorisation des ressources naturelles pour des productions innovantes (énergies renouvelables, biomatériaux...). Le SCOT souhaite également contribuer à créer les conditions favorables pour développer l'économie de la forêt tout en préservant les milieux forestiers et la biodiversité.

### Développer et renforcer l'économie touristique vers plus de qualité et de durabilité

La stratégie touristique est orientée en priorité vers le renforcement et la diversification de l'offre autour de 3 orientations majeures : outdoor et nature, culture et patrimoine, art de vivre, gastronomie et savoir-faire. L'objectif est également de développer et de valoriser les équipements touristiques structurants, d'affirmer la qualité des aménagements et des sites touristiques, dans le respect de l'environnement et des paysages. Cette stratégie ne vise pas un tourisme de masse, mais un tourisme en recherche de nature, de culture, d'art de vivre.



## Comment contribuer, faire part de son avis ?

- **EN ÉCRIVANT DANS LE REGISTRE DE CONCERTATION** mis à la disposition du public, au siège du PETER du Pays Midi-Quercy et au siège de chaque établissement public de coopération intercommunale membre (Communauté de Communes du Quercy Caussadais, Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron, Communauté de Communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron) aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- **EN ÉCRIVANT PAR COURRIER** à Monsieur le Président, au PETER du Pays Midi-Quercy, 12 rue Marcelin Viguié, 82 800 Nègrepelisse
- **EN PARTICIPANT AUX RÉUNIONS PUBLIQUES** concernant le projet de SCOT en cours d'élaboration, qui seront annoncées par voie de presse et sur le site Internet du Pays Midi-Quercy
- Par ailleurs certains acteurs spécifiques (par exemple des élus, des membres du conseil de développement territorial...) sont mobilisés dans des **RÉUNIONS THÉMATIQUES** sur le projet de SCOT en cours d'élaboration.

Pour information, la délibération qui prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Midi-Quercy, qui définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation est consultable sur le site internet du Pays Midi-Quercy et au siège du PETER du Pays Midi-Quercy.

### POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTS :

PETER du Pays Midi-Quercy  
12 rue Marcelin Viguié - 82 800 Nègrepelisse

Tél : 05 63 24 60 64  
Site internet : [paysmidiquercy.fr](http://paysmidiquercy.fr)  
Mél. : [scotmidiquercy@info82.com](mailto:scotmidiquercy@info82.com)

Conception graphique, édition : Pays Midi-Quercy

Réalisation : E2D, ARTELIA, MRE, EAU, Pays Midi-Quercy

Crédits illustrations : © Lezbroz, Tarn-et-Garonne Tourisme, Joël Damase, Inventaire général Région Occitanie, Office de tourisme de Quercy Vert Aveyron, CPIE Quercy Garonne, Pays Midi-Quercy.

Impressions : TECHNIPRINT - 2021 - Entreprise labellisée Imprim'Vert



Financé par

